



Puis-je récupérer la TVA sur un bien acquis neuf en tant que part

Par **linda95**, le **27/04/2014** à **11:55**

Tout juste propriétaire (particulier) d'un appartement neuf acquis sur plan, je souhaiterai savoir si je peux demander au fisc de récupérer la TVA? Sachant qu'aujourd'hui, mon bien est non meublé et inoccupé.

Et si oui, comment dois-je procéder? Et, pourrais-je louer mon appartement?

Merci par avance.

Par **alterego**, le **27/04/2014** à **12:22**

Bonjour,

Vous ne pouvez pas, ce qu'il soit meublé ou non, occupé ou non.

En revanche, rien ne vous empêche de louer le bien, meublé ou vide.

Cordialement